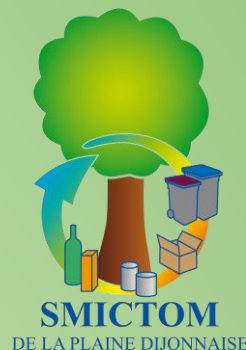


POURQUOI COMPOSTER CHEZ SOI ?



Pourquoi composter?

Près de 30 % de nos ordures ménagères sont compostables, ce qui représente environ 100 kg par an et par habitant. Composter, c'est donc réduire sa production de déchets et faire un geste pour l'environnement !



Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi biodéchets rend obligatoire le tri à la source ces biodéchets.
Ok mais alors compostage individuelle ou partagé.

Composter chez soi c'est plein d'avantages !

On a juste à sortir déposer ces biodéchets dans le composteur du jardin plutôt que d'aller au composteur partagé (il faut déposer ses biodéchets 2 à 3 fois par semaine minimum, sans attendre qu'ils commencent à fermenter. En été c'est tous les jours!)



Composter c'est simple !

Ca ne prends que quelques minutes (moins de 5) par semaine. Moins de temps que de se rendre au composteur partagé !

Au bout d'un an, on récupère son propre compost pour enrichir son potager, ses plantes fleuries, ses plantes vertes, sa pelouse...

Retrouvez notre guide du compostage individuel sur le site internet ou directement au SMICTOM de la Plaine Dijonnaise.

Alors prêt ? Compostez !

SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
3 impasse arago 21 110 GENLIS
03 80 37 84 85 –
secretariat@smictom-plainedijonnaise.fr

